

Justice

Le MR veut à nouveau juger les mineurs devant les assises

Les mineurs d'âge soupçonnés des crimes les plus graves – des jeunes de 16 et 17 ans soupçonnés d'un fait grave ou qui ont déjà fait l'objet de mesures – doivent à nouveau pouvoir être renvoyés devant les assises, ce qui n'est plus possible depuis la réforme de février 2016 qui généralise le traitement des crimes en correctionnelle. C'est en tout cas le souhait du MR, qui a déposé une proposition de décret au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. (Belga)